



Recours suite à un refus de déclaration de travaux préalable

Par **shenka**, le **14/11/2011** à **16:37**

Bonjour,

J'ai acheté un bien ancien que je souhaite rénover. Cette maison se trouve dans le polygone d'isolement de la pyrotechnie de Toulon et est donc soumis à une réglementation particulière. J'ai fait une demande de déclaration préalable de travaux qui a été acceptée par la mairie de ma ville mais refusée par la pyrotechnie de Toulon, bien que toutes les conditions de sécurité est été respectées.

Qu'en est-il pour moi ? Etant donné que j'ai l'accord de la mairie puis-je commencer les travaux ou suis-je soumise à la décision de la pyrotechnie ? Le service de l'urbanisme de ma ville ne sait pas me répondre...

Sinon puis-je contester la décision de la pyrotechnie?

Merci

Par **Domil**, le **14/11/2011** à **21:37**

Dans la décision de refus, vous avez certainement les motifs et la voie de recours

Par **shenka**, le **15/11/2011** à **10:24**

Merci pour la réponse.

Pour le moment je n'ai rien reçu, on m'a juste transmis l'information oralement. Le courrier va mettre du temps à venir c'est pour cela que je voulais prendre les devants. J'aimerais ne pas avoir à aller jusqu'au tribunal administratif...